

PROCÈS-VERBAL - COMITÉ SYNDICAL DU SEAT
SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU MERCREDI 14 FEVRIER 2024

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi sept février, s'est réuni à 18 heures, le mercredi quatorze février deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Pascal BRUHAT
Jean DELAUGERRE
Gilles PETEL
Jean-Louis DAVENNE

Titulaires excusés :

Amalia QUINTON
Fanny BLANC
Antoine DESFORGES
Grégory DESTOMBES
Catherine PHAM

Suppléants présents :

Pierre DUPECHER
Danielle RANCY

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				7	/	/	/

Autre présent : A. GRUZELLE, Coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier

Le Président du SEAT, JPB, demande si des remarques sont formulées sur le PV du dernier Comité Syndical qui a eu lieu le 14 juin 2023. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc accepté à l'unanimité des membres présents.

Après avoir exposé les éléments à discuter, le coordinateur de projets introduit les divers sujets prévus à l'ordre du jour.

I. ELEMENTS FINANCIERS

A. Résultats dépenses/recettes 2023

2023	Opération de l'exercice	Budget
FONCTIONNEMENT	Dépenses	155 777,66
	Recettes	238 962,83
	Résultat comptable courant	+ 83 185,17
INVESTISSEMENT	Dépenses	253 515,57
	Recettes	133 288,29
	Résultat comptable courant	(-)120 627,28

Il est souligné que le solde positif de la section de fonctionnement du budget 2023 s'explique par plusieurs facteurs, notamment l'encaissement de diverses recettes différées ou imprévues : le reliquat d'une aide financière européenne de 2017 reçue cette année-là, le dédommagement dû à un sinistre sur un bâtiment, ainsi que la réception de la dernière tranche de l'aide financière de la Fondation de France pour le projet GEVA, versée après la réalisation du projet.

Quant au solde négatif important de la section investissement du budget 2023 du SEAT, il est attribuable à la rénovation de la halle agricole après un incendie, ainsi qu'au décalage entre les dépenses engagées en 2023 (environ 100 000 € TTC pour l'aménagement de l'espace Champmot) et le versement des aides financières correspondant à 80 % des dépenses hors taxes.

Après que le coordinateur général de l'Ecopole ait présenté les résultats budgétaires de 2023, **J-L DAVENNE** demande des éclaircissements sur les chiffres et signale une légère incohérence dans le rapport préalablement fourni aux élus du SEAT avant la séance.

Le compte de gestion et le compte administratif seront soumis au vote lors de la prochaine réunion du comité syndical le 20 mars, en ouverture de séance.

Concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement du SEAT sur les ces dernières années présentées par le coordinateur général, **P. BRUHAT** souligne que les dépenses d'investissement de 2023 pourraient également être mises en perspective, malgré le fait que ces chiffres soient déjà inclus dans les éléments présentés précédemment.

Des "restes à réaliser" (RAR) sont à anticiper en investissement, d'une part en dépenses pour poursuivre la deuxième phase des travaux d'aménagement du site Champmot lancée en 2023, et d'autre part en recettes, pour l'aide financière LEADER à recevoir pour les deux phases de travaux réalisées en 2021-2022 et 2023-2024. Les restes à réaliser à reporter sur 2024 montrent un solde positif de 52 882 €.

B. Préparation du budget 2024

Initialement, une présentation succincte des orientations budgétaires a été effectuée, abordant chaque thème individuellement afin d'expliquer l'évolution et les perspectives de réalisation du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier pour l'année 2024. Des opportunités de financement restent à exploiter au cours de cette année.

Ensuite, la maquette budgétaire du SEAT pour l'année 2024, préparée par le coordinateur de projet, a été révisée. Le budget de fonctionnement est sensiblement inférieur à celui qui avait été approuvé en 2023, et le budget d'investissement est également réduit, en raison de l'avancement des travaux sur le site Champmot de l'Ecopole en 2023. Cette maquette servira à finaliser la préparation du budget prévisionnel 2024, qui sera soumis au vote lors du prochain comité syndical du SEAT le 20 mars 2024, après le vote sur les comptes de l'année 2023.

C. Situation de trésorerie

Le relevé du compte 515 de la collectivité au 14 février 2024 indique un solde de 20 522,40 €, laissant peu de marge de manœuvre à ce stade, même avec un emprunt en cours sur 10 ans (pour un montant de 100 000 euros, avec la troisième annuité prévue pour 2024).

Ensuite, les subventions à recevoir pour les dépenses engagées en 2023 ont été détaillées : une aide Leader pour les travaux d'aménagement de l'espace Champmot (représentant 80% des dépenses hors taxes, avec 99 969,22 € TTC de dépenses engagées à ce jour), une aide Leader pour le plan de gestion de l'ENSIL 2023 (pour un montant de 24 792,25 € à recevoir), et une aide du CD63 pour le même plan de gestion (49 558,32 €), soit un total à percevoir de plus de 130 000 €.

En ce qui concerne le FCTVA, aucune dépense éligible n'a été enregistrée en 2021 (n-2) en raison de la modification législative excluant les dépenses liées au compte 2128. Cependant, quelques dépenses de fonctionnement sont éligibles et sont à prévoir pour l'année 2024, concernant l'année 2022 (n-2).

J-P BUCHE demande des éclaircissements sur le calcul du FCTVA et sur l'éligibilité des acquisitions foncières.

En ce qui concerne la participation financière des EPCI au SEAT en 2024, le paiement a été demandé à Billom Co (dont le montant a été fixé par délibération en janvier 2024) par titre administratif auprès du trésor public. Il est recommandé que Mond'arverne communauté agisse de même afin d'anticiper les besoins de trésorerie habituellement tendus en début d'année pour le SEAT, en raison des avances consenties dans le cadre des divers dossiers de subvention.

II. AFFAIRES ET ORGANISATION INTERNES

A – Ressources humaines

- Salariés SEAT

Le programme de volontariat territorial en administration (VTA) offre aux collectivités territoriales rurales l'opportunité de bénéficier des compétences des jeunes diplômés, avec le soutien financier de l'État, dans le cadre de missions d'ingénierie de projets. Cette aide se présente sous la forme d'une subvention forfaitaire de 20 000 € de l'État, dont 5 000 € sont destinés à un coup de pouce "sac à dos", pour le recrutement d'un jeune âgé de 18 à 30 ans, possédant au minimum un diplôme équivalent à un Bac +2. Dans ce contexte, il est envisagé de recruter, sur une période de 12 mois au sein du SEAT, un candidat répondant aux critères mentionnés, à temps partiel à 75 %, au grade d'adjoint administratif.

La décision a été adoptée à l'unanimité : délibération numéro 1 de 2024.

- Accueil d'un stagiaire au SEAT en 2024

Comme chaque année, il est proposé au Comité syndical d'accueillir un stagiaire de niveau Bac+4/5 au sein du SEAT pour mener à bien une mission d'apprentissage en communication et en animation. Ce stage serait rémunéré à raison de 600€ par mois, pour une durée de 5 à 6 mois, démarrant en avril 2024.

La décision a été adoptée à l'unanimité : délibération numéro 2 de 2024.

B. Acquisitions foncières

Dans le cadre du Budget Prévisionnel (BP) 2024, il est à anticiper les paiements annuels dus au titre des acquisitions foncières effectuées par l'EPF Auvergne pour le compte du SEAT en 2023, totalisant 9387,48 €.

Il est rappelé ces acquisitions foncières ci-après :

Parcelle	Taux	Etat	Durée	Date	Date Emprunt	Montant	Frais	Total	Capital Remboursé Fin 2023	Capital Restant 00 Fin 2023	
2A 17	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 42	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 7	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 8	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 16	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 6	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 44	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 38	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 39	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 43	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 40	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 41	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 3	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 34	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	14 001,00 €	0,00 €	14 001,00 €	0,00 €	14 001,00 €	
2A 18	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 9	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 19	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	53 403,00 €	0,00 €	53 403,00 €	0,00 €	53 403,00 €	
2A 12	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 15	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 14	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 26	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 10	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 11	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 5	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2A 105	1,25%	ST	60	2023	07/05/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
PROPRETE BAREAU						PERIGNAT SUR ALLIER	67 404,00 €	0,00 €	67 404,00 €	0,00 €	67 404,00 €
AA 7	1,25%	ST	60	2023	13/12/2023	344,00 €	0,00 €	344,00 €	0,00 €	344,00 €	
Ecopôle secteur de La Roche Noire						ROCHE NOIRE (LA)	344,00 €	0,00 €	344,00 €	0,00 €	344,00 €
SYNDICAT D'ETUDES ET AMENAGEMENT TOURISME							67 748,00 €	0,00 €	67 748,00 €	0,00 €	67 748,00 €

III. POINTS SUR LES PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

A – Aménagement structurant de l'espace Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier

Deux opérations sont en cours de préparation pour le printemps 2024 avec les opérateurs du site :

- OPERATION 022018 – Equipement de l'Espace test agricole : serres/voiles d'ombrage
 - DEPENSE : 12000 €HT + 2400 TVA
 - RECETTE : 75% de 12000€ LEADER

- OPERATION : 201901 - Aménagement ferme expérimentale « reste à réaliser du marché de travaux » :
 - DEPENSE HT :
 - (1) Aménagement extérieur (lot alloué à la Régie de territoire des deux rives) : poulailler : 8000€ + perchoirs auxiliaires de culture : 450€ + aménagement de la mare microclimatique et écologique : 3500€ + délimitation espace Champmot : 3050€
 - (2) Terrassement SARL PORTAL : 9500€
 - (3) : irrigation : 27 000€ (sécuriser l'existant et équipement d'un troisième espace de culture maraîchère)
 - Montant TVA à prévoir pour la mise en place du système d'irrigation et la prestation de terrassement
 - RECETTE : 80 % de 51500 €HT LEADER

B – Projet de gouvernance de l'Ecopôle du Val d'Allier - GEVA

Depuis janvier 2022, le SEAT et ses partenaires ont entrepris un travail collaboratif, soutenu financièrement par la Fondation de France. Ce processus a impliqué la mise en place d'un groupe projet lors de quatre séminaires et trois sprints d'écriture, ainsi que le recrutement d'une salariée d'avril 2022 à décembre 2023 (0,5 ETP).

Deux résultats concrets ont été obtenus conformément aux livrables prévus : la création de statuts associatifs et l'élaboration de la charte de l'Ecopôle du Val d'Allier. Ces efforts ont également abouti à la tenue de l'Assemblée Générale constitutive du 14 mars 2024, avec pour objectif de réunir et d'encourager les acteurs intéressés à concrétiser le projet de l'EVA et à expérimenter une nouvelle forme de gouvernance. Cette initiative sera aussi présentée publiquement afin d'impliquer davantage de parties prenantes, notamment les usagers et les personnes désireuses de s'investir dans le projet.

JP BUCHE témoigne sa reconnaissance envers le travail réalisé par le chargé de projet du SEAT sur cette initiative d'innovation partenariale, qui a conduit à l'obtention d'un nouveau financement de 60 000€ de la part de la Fondation de France, valable jusqu'en 2026.

G. PETEL partage également sa satisfaction à propos de ce récent de financement qui soutient l'Ecopole du Val d'Allier.

V. DIVERS

Enfin, les éléments suivants ont été exposés aux élus présents lors de la réunion du SEAT :

A - Actions prévues pour l'ENSIL 2024, avec un budget estimé à 83 000 € réparti entre trois prestataires principaux.

B - Programme en cours d'élaboration pour les animations estivales 2024, axées sur la sensibilisation à la protection de la ressource en eau.

C - Rappel du partenariat entre le SEAT et l'Association Pêche Nature du Val d'Allier, comprenant le cadre de l'activité et la surveillance du site.

D - Initiatives de communication prévues, telles que la création et la diffusion de supports destinés au grand public, ainsi que la communication du projet sur les réseaux sociaux en 2024.

P. DUPECHER demande des éclaircissements spécifiques sur les différents projets, en particulier concernant l'aménagement de l'espace Champmot.

Les élus du SEAT présents remercient le coordinateur de projet pour la présentation fournie.

Fin de réunion : 19h40

Date du prochain comité syndical : 20 Mars 2024

ODJ : compte de gestion, compte administratif et vote du budget primitif 2024

Autres dates de réunion SEAT Ecopole du Val d'Allier : réunion COTEC Agricole, groupe projet « pêche », création de l'association GEVA